

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 2018 (18H30)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure - BAILLY Monique - Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

Excusés : Madame THOMAS Céline – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 mars 2018.

- COMMERCE MULTISERVICES : TRAVAUX, BAIL :

Le Maire et l'Adjointe, Catherine BERTRAND, rendent compte de l'avancement des travaux. Le planning est tenu malgré un calendrier serré. La livraison du bâtiment au professionnel est envisagée au 15 juin pour une ouverture le 30 juin.

Un avenant a été signé par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec l'entreprise BOURDON, pour le lot N° 3, pour un montant en plus-value de 1 062,48 € HT, soit 1 274,98 € TTC pour les travaux relatifs à la fourniture et la pose d'un pare-pluie (DECISION N° 2018-7 du 05 avril 2018).

La commande d'un groupe frigorifique pour les vitrines positives de l'exploitant, à la charge de la commune, a été passée à la société AIR FROID à PERRIGNY-les-DIJON pour un montant de 2 665 € HT soit 3 198 € TTC. (DECISION N° 2018-9 du 30 avril 2018).

Le Maire présente la proposition de bail commercial de 9 ans à signer avec la Société MALAVAE (Mme RIZET) à compter du 1^{er} juillet 2018. Le Conseil Municipal fixe le montant du loyer mensuel à 1 100 € HT, soumis à la TVA de 20 %, et une caution correspondante à 2 mois de loyer et autorise le Maire à signer ce bail à l'étude de Me VERGUIN-CHAPUIS ; les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

La date de l'inauguration sera définie ultérieurement.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 € à compter du 1^{er} juillet 2018 et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'Epargne.

- TRAVAUX VOIRIE, AIRE COVOITURAGE, CESSION TERRAIN :

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été signé par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec la Société INGEPRO à CHAROLLES, pour un montant de 3 775 € HT soit 4 530 € TTC ; (DECISION N° 2018-8 du 05 avril 2018)

Une consultation d'entreprises a été lancée sur e-bourgogne ; les offres doivent être remises pour le 24 mai 2018. La Commission communale « voirie » ouvrira les plis le même jour à 15h30.

L'acte d'achat, dans le cadre du droit de préemption urbain, de la parcelle F 943 à M. et Mme MOURLON, sur laquelle sera aménagée l'aire de covoiturage, a été signé le 18 avril 2018.

Sur ce terrain, le Conseil Municipal décide de céder, pour un montant de 300 €, 14 m² à M. REYMANN Philippe, propriétaire de la parcelle riveraine F 942 ; Les frais de bornage, de clôture et d'acte notarié de cette cession sont à sa charge.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- WC publics : les travaux sont en cours

- Pont Ste Catherine : Des devis ont été demandés pour le sablage et l'application d'un produit hydrofuge et sont en cours de négociation ; l'avis favorable de l'ABF et du service Environnement de la DDT ont été recueillis sur la méthode à utiliser.

- Grand Pont : sur les conseils de l'ATD, la société CIMEO a été sollicitée pour faire une inspection technique de l'ouvrage qui aura lieu le 24 mai et qui permettra ensuite de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

La Fondation du Patrimoine, dont le but est la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, peut organiser une souscription publique et apporter son soutien financier en complément.

- Eclairage public : en attente du devis de l'entreprise retenue par le SYDESL.

- CAMPING : CONVENTION MFR :

L'Adjointe, Cathy DESBAS, présente la convention proposée avec la MFR du Clunisois pour la mise à disposition d'une employée, les samedis, pendant la saison du camping pour l'accueil et l'entretien. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Le camping sera ouvert du 19 mai au 02 septembre.

- ACTION CULTURELLE : PROGRAMME ET SUBVENTION :

L'Adjoint, Alain Malderez, présente l'activité culturelle au moulin de la Clochette sur la saison estivale : exposition littéraire de M. NUEL les 02 et 03 juin, et stages de découverte de la peinture acrylique avec M. THEVENOUD en association avec La Courte Echelle, en juillet et août.

Comme en 2017, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300 € pour le festival de Lournand ; un spectacle jeune public est programmé à Salornay le 27 juillet

- VENTE TERRE VEGETALE :

Le Conseil Municipal décide de vendre de la terre végétale au prix de 15 € le m³.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Dictionnaires CM2 : Cette année, la remise de dictionnaire aux élèves de CM2 sera complétée par plusieurs ouvrages (dictionnaire français-anglais, citoyenneté, régions, difficultés de la langue française) ;

- Brochure du Pays d'Art et d'Histoire : une réunion est prévue le 22 mai pour finaliser les textes et les photos ; la parution est prévue cet été ;

- Aire de dépôt de branchages : le volume déposé est important et le broyage prévu par un prestataire n'a pas encore été réalisé ; le SIRTOM, partenaire de cette opération, a été relancé. L'Adjoint rappelle que les déchets verts ne sont pas autorisés sur ce dépôt ;

- Permanence assistante sociale : retour à une permanence hebdomadaire en mairie, le jeudi après-midi de 13H30 à 16h30 ;

- Fête patronale : les 2 et 3 juin ; pique-nique populaire le samedi 2 juin à midi place Gandin ;

- Horaires du bureau de Poste : pas de réduction en été (contrairement à ce qui a été indiqué dans la lettre municipale par erreur) du fait des permanences de la MSAP ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 02 juillet 2018 à 18H30.